



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 72342

Texte de la question

M. Jean-Marc Chavanne souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des infirmières libérales. Force est de constater que cette profession souffre d'une absence d'organisation de l'offre de soins avec de grandes disparités selon les départements. En zone de montagne, les infirmières cessent une à une leur activité, en raison notamment du blocage des tarifs d'indemnités kilométriques depuis 19 ans. Ces professionnelles sont bien loin des 35 heures avec en moyenne plus de 60 heures par semaine, pour une rémunération horaire brute des soins courants de 85,90 F alors que le coût horaire d'une aide-soignante, d'une aide à domicile excède 150 F. Avec la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie, le gouvernement souhaite développer le maintien à domicile sans donner les moyens adéquats aux infirmières libérales. Ainsi, les malades ne trouvent plus d'infirmières pour dispenser les soins dans les zones de montagne et la situation s'aggrave. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les dispositions qui vont être prises pour permettre aux infirmières libérales d'exercer leur profession dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Chavanne](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72342

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 426